

Renseignements indispensables pour l'immatriculation d'une remorque de transport légère non réceptionnée CH

<input type="checkbox"/> Véhicule neuf	<input type="checkbox"/> Véhicule usagé	Année de construction	<input type="text"/>
Forme de la carrosserie	<input type="text"/>		
Marque du véhicule	<input type="text"/>		
Type du véhicule	<input type="text"/>		
N° de châssis	<input type="text"/>		
Frein de service	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui, veuillez annexer le descriptif ou le schéma	
Frein de stationnement	<input type="text"/>		
Suspension	<input type="text"/>		

Pièces à fournir :

- Le rapport d'expertise formulaire 13.20A (remis par la douane CH)
- Le COC (certificat de conformité européen)
- Le permis de circulation étranger (si véhicule usagé)
- La demande d'immatriculation complétée et signée
- La décision de taxation originale de la douane CH (TVA)
- Si pas de COC, en plus :
 - La garantie originale du constructeur pour :
 - Le poids total admissible
 - La vitesse maximale autorisée
 - La capacité de charge des essieux
 - La charge verticale maximale autorisée sur le timon
 - La photo de la plaquette du constructeur
 - Si frein de service : la réception partielle du dispositif de freinage selon le règlement UNECE R 13 ou selon la directive 71/320 CEE
 - La documentation technique de la remorque (dimensions, etc.)

Firme / nom et prénom	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
N° postal, localité	<input type="text"/>	N° tél./natel	<input type="text"/>

Signature
(et timbre
humide pour
la firme)

Important :

Avant de fixer un rendez-vous d'inspection technique, le dossier complet doit être présenté au bureau des expertises "Guichet D".